

M. PENUELL MPAPA MADUNA, Ministre de la justice et du développement constitutionnel de l'Afrique du Sud et Président du Dixième Congrès : la criminalité organisée recourt à des méthodes de plus en plus en sophistiquées. Une réponse efficace à ce fléau requiert une coordination nationale et internationale entre les autorités chargées de la sécurité. L'entraide judiciaire et la coopération internationale sont indispensables pour prévenir la criminalité transnationale organisée. Le projet de convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée constitue un instrument important dans ce contexte. Cette convention qui devrait être adoptée par l'Assemblée générale du millénaire à l'automne prochain comprend notamment des dispositions relatives à l'extradition, à l'entraide judiciaire et au transfert des personnes condamnées. A ce titre, elle pourrait servir d'assise pour le renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre le crime.